

DECISION DG n° 2020-003

**Du 4 février 2020 portant habilitation d'inspecteurs
de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- VU** le code de la santé publique et notamment la cinquième partie, livres III et IV (parties législative et réglementaire) ;
- VU** la décision DG n° 2010-56 du 4 février 2010 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
- VU** la décision DG n° 2014-33 du 7 février 2014 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n° 2016-56 du 22 février 2016 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n° 2018-36 du 7 février 2018 portant désignation d'une inspectrice de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : En application des articles L.5313-1 à L.5313-3 et R.5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé dont les noms suivent :

Madame Catherine FUENTES à compter du 4 février 2020	ingénieure contractuelle
Monsieur Thierry MONTEIL à compter du 4 février 2020	docteur en chimie organique contractuel
Madame Isabelle PONS à compter du 4 février 2020	docteure en biologie moléculaire et biotechnologies contractuelle
Monsieur Thomas ERLICH à compter du 7 février 2020	docteur en pharmacie contractuel
Madame Anne-Elisabeth LIEOU à compter du 7 février 2020	docteure en pharmacie contractuelle
Madame Sylvie DETOC à compter du 7 février 2020	docteure ès sciences pharmaceutiques
Monsieur Gabriel BERBARI à compter du 22 février 2020	docteur en pharmacie contractuel

Article 2 : Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le 4 février 2020

Dominique MARTIN
Directeur Général